INITIALES DU MAIRE
E.R.
13218-2021
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue par voie de visioconférence, le mardi 4 mai 2021 à 19 h 41.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrianne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124436-05-2021 **Il** est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 32 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS

4. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

   4.1 LOT 6 119 329 – 136, RUE PRINCIPALE
   4.2 LOT 4 698 355 – 260, 6E RANG
   4.3 LOTS 4 698 247 ET 4 885 467 – 14, 3E RUE DU LAC-ST-CHARLES

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
E.R.
13219-2021
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

FINANCES

6. BLANCHETTE VACHON :

   6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020

   6.2 MANDAT – AUDITS 2021

LÉGISLATION

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

8. SERVITUDE DE CONSERVATION DU MILIEU HUMIDE – PARC INDUSTRIEL EXISTANT

9. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

10. ENTENTE : RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC 26 ET 28, 2E RUE LECLERC

11. MANDAT : PROLONGEMENT DES SERVICES AQUEDUC ET ÉGOUT DANS LE PARC INDUSTRIEL EXISTANT ET L'AGRANDISSEMENT

SUITE - FINANCES

12. COMPTES DU MOIS

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

TRAVAUX PUBLICS

14. PAVAGE DES ACCOTEMENTS FACE AU 65 RANG DES BINET

15. ACHAT DE LUMIÈRE DANS LE « PIT »

16. RÉPARATION :

    16.1 PÉPINE
    16.2 PAYSTAR

17. PRIX : REVÊTEMENT DE LA TOITURE - HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL

18. 111, 9E RANG DU LAC-AUX-CYGNES : DEMANDE D'AJOUT DE GRAVIER DANS LEUR ENTRÉE PRIVÉE

19. MTQ : PROPOSITION POUR LE NOUVEAU CONTRAT 6606-21-4999 – ENTRETIEN ROUTE DU LAC-POULIN

INITIALES DU MAIRE
E.R.
13220-2021
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'ART SONORE A L'ABBAYE D'EXECENTRER

PERSONNEL

21. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION : YANN POMERLEAU

22. POSTE : COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE

    22.1 DÉMISSION

    22.2 OUVERTURE DE POSTE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – COURS D'EAU

23. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT GESTIZONE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE ET DE LA DEMANDE D'AVIS

24. NUMÉRO CIVIQUE : 1RE RUE LECLERC

25. ANNULATION RÉSOLUTION : OFFRE D'ACHAT PAR RCM MODULAIRE OU GROUPE BDR LOT 5 380 612

26. PROMESSE DE VENTE – TERRAINS INDUSTRIELS (AGRANDISSEMENT DU PARC) : COUTURE EXPRESSWAY – DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE

27. ROULOTTE DE SÉJOUR

28. DÉPÔT - AVIS D'INFRACTION : 506, RANG 6

29. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

    29.1 LOT 6 119 329 – 136, RUE PRINCIPALE
    29.2 LOT 4 698 355 – 260, 6E RANG
    29.3 LOTS 4 698 247 ET 4 885 467 – 14, 3E RUE DU LAC-ST-CHARLES

30. CORRESPONDANCE

31. RAPPORT DES COMITÉS

32. AUTRES ITEMS

-
-
-
-

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

34. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS

124437-05-2021 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2-2021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

4. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Monsieur Eric Rouillard, maire, ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 44.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de résumer le contenu des demandes.

4.1 LOT 6 119 329 – 136, RUE PRINCIPALE

La compagnie Gestion de Production UX a déposé une demande de dérogation mineure en vue de l'agrandissement de ses bureaux dont la marge de recul latérale serait à 0,5 mètre de la limite de propriété avec le lot 4 698 696 alors que le règlement de zonage 447-2006 autorise une marge de recul latéral minimum de 2 mètres.

4.2 LOT 4 698 355 – 260, 6E RANG

La compagnie Gestion Bonin (2020) a déposé une demande de dérogation mineure en vue de l'implantation d'un conteneur de 2,5 m par 1,95 m sur bloc de béton en cour avant dont la marge de recul avant serait à 1 mètre de l'emprise alors que le règlement de zonage 447-2006 prohibe l'installation de conteneur en cour avant et dont la marge de recul avant est fixée à 15 mètres.

N° de résolution ou annotation

4.3 LOTS 4 698 247 ET 4 885 467 – 14, 3E RUE DU LAC ST-CHARLES

Les propriétaires des lots 4 698 247 et 4 885 467 – 14, 3e rue du Lac-St-Charles ont déposé une demande de dérogation mineure en vue de la construction d'un gazebo de 6,10 mètres par 6,10 mètres sur une dalle de béton existante alors que le règlement de zonage 447-2006 n'autorise pas la construction d'un gazebo dans la cour avant d'un terrain riverain.

Monsieur le maire avise les personnes à l'écoute de la possibilité de poser des questions sur lesdites demandes en utilisant le micro ou le clavardage.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Les personnes à l'écoute n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 50.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

124438-05-2021 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

6. BLANCHETTE VACHON :

6.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020

124439-05-2021 **Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté par Eric Vachon, de la firme Blanchette Vachon et Associés, le rapport financier de l'année 2020.

6.2 MANDAT – AUDITS 2021

124440-05-2021 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les audits 2021.

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT 603-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère, Myrianne Poulin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 603-2021) sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

8. SERVITUDE DE CONSERVATION DU MILIEU HUMIDE – PARC INDUSTRIEL EXISTANT

124441-05-2021 **Considérant** que la destruction de milieux humides dans l'agrandissement du parc industriel est incontournable ;

Considérant qu'il est obligatoire de compenser la destruction de milieux humides par de la restauration ou la création d'un nouveau milieu humide dont il est préférable de protéger par une servitude de conservation notariée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à protéger le milieu humide à l'aide d'une servitude de conservation notariée sur une partie des lots 5 380 612, 4 699 714 et 6 274 743.

9. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

124442-05-2021 **Considérant** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

10. ENTENTE : RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC 26 ET 28, 2E RUE LECLERC

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

11. MANDAT : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE PARC INDUSTRIEL EXISTANT ET L'AGRANDISSEMENT

Ce point est remis à une prochaine séance.

12. COMPTES DU MOIS

N° de résolution
124443-05-2021

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 109 910,75 $ et d'autoriser leur paiement.

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

Madame Edith Quirion, directrice générale/sec.-très. dépose et présente le rapport budgétaire à la fin de la période 4.

14. PAVAGE DES ACCOTEMENTS FACE AU 65, RANG DES BINET

124444-05-2021

Considérant qu'il y a un problème d'érosion des accotements face au 65, rang des Binet ;

Considérant qu'il est opportun de protéger l'infrastructure de la chaussée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le pavage des accotements dans le secteur face au 65, rang des Binet dont le croquis fait partie intégrante à la présente résolution ; de retenir les services de la compagnie de Pavage Sartigan pour la somme de neuf mille quatre cent vingt-cinq dollars (9 425 $), taxes et préparation en sus.

15. ACHAT DE LUMIÈRE DANS LE « PIT »

Ce point est remis à une prochaine séance.

16. RÉPARATION :

16.1 PEPINE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

16.2 PAYSTAR

124445-05-2021

Considérant que suite à la vérification mécanique annuelle, le Centre du Camion de Beauce a déposé une liste de réparations à réaliser sur le camion Paystar ;

Considérant que lesdites réparations sont estimées à 7 600 $, taxes en sus et se détaillent comme suit :

- Pièces : 4 000 $
- Main d'œuvre : 3 600 $

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réparations détaillées sur la liste faisant partie de la présente résolution par le garage du Centre du Camion de Beauce pour un montant approximatif de sept mille six cents dollars (7 600 $), taxes en sus.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

17. PRIX : REVÊTEMENT DE LA TOITURE – HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

18. 111, 9E RANG DU LAC-AUX-CYGNES : DEMANDE D'AJOUT DE GRAVIER DANS LEUR ENTRÉE PRIVÉE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

19. MTQ : PROPOSITION POUR LE NOUVEAU CONTRAT 6606-21-4999- ENTRETIEN ROUTE DU LAC-POULIN

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'ART SONORE À L'ABBAYE D'EXECENTRER

124446-05-2021 **Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de la part de l'organisme EXEcentrer pour la réalisation d'une soirée d'art sonore qui se tiendra à l'Abbaye Notre-Dame du Bon-Conseil le 18 septembre prochain;

Considérant que l'organisme a également demandé une contribution à la MRC Beauce-Sartigan, via le Fonds culturel;

Considérant que le conseil municipal a à cœur de participer activement à la diversification, la diffusion et la médiation culturelle dans sa localité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'appui de la municipalité au projet;

D'octroyer une aide financière de 1 000 $ à EXEcentrer pour l'organisation d'une soirée d'art sonore au 670, rang Ste-Eveline le 18 septembre prochain.

21. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION : YANN POMERLEAU

124447-05-2021 **Considérant** que la période de probation de monsieur Yann Pomerleau, journalier-opérateur prend fin le 12 mai prochain ;

Considérant que la prestation de services de monsieur Pomerleau rencontre les exigences établies par le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser la permanence de monsieur Yann Pomerleau à titre de journalier-opérateur au sein de l'équipe du service des travaux publics.

22. POSTE : COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE

22.1 DÉMISSION

124448-05-2021

N° de résolution ou annotation

Considérant que madame Marie-Soleil Gilbert a pris la décision de démarrer son entreprise à titre de consultante en développement municipal ;

Considérant qu'elle a avisé les responsables municipaux le 26 avril dernier et qu'elle restera en poste jusqu'à son remplacement à concurrence d'un maximum de 20 heures par semaine;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier madame Marie-Soleil Gilbert pour son excellent travail au cours de son mandat à titre de coordonnatrice en loisir et culture au sein de notre municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans son entreprise.

22.2 OUVERTURE DE POSTE

124449-05-2021

Considérant que le poste de coordonnateur au loisir et à la culture est vacant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur en loisir et à la culture.

23. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT GESTIZONE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE ET DE LA DEMANDE D'AVIS

124450-05-2021

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser au nom de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, un représentant de Gestizone à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'agrandissement du parc industriel; d'annuler la résolution 124359-02-2021.

24. NUMÉRO CIVIQUE : 1RE RUE LECLERC

124451-05-2021

Considérant que la compagnie Les Constructions Binet construit présentement 4 unités de logement (2 jumelés) sur la 1re rue Leclerc ;

Considérant que les numéros civiques dans ce secteur ont été attribués en fonction de terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Considérant que lesdits terrains sont maintenant desservis exigeant une superficie moindre pour la construction ;

Considérant qu'il est impossible d'attribuer des numéros civiques aux lots 4 962 341 à 4 962 346 sans remplacer le numéro 20 pour 10 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser les propriétaires du 20, 1re rue Leclerc que la municipalité n'a d'autre choix que de modifier leur numéro civique étant donné les explications invoquées en préambule ; que leur nouveau numéro civique est dorénavant le 10 ; que la municipalité s'engage à

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

acquitter les frais auprès de Poste Canada pour le changement d'adresse et s'excuse des désagréments.

25. ANNULATION RÉSOLUTION : OFFRE D'ACHAT PAR RCM MODULAIRE OU GROUPE BDR LOT 5 380 612

124452-05-2021 **Considérant** que suite aux discussions intervenues avec le MELCC dans le cadre du projet d'agrandissement du parc industriel, il est dans l'intérêt de la municipalité de conserver le lot 5 380 612 pouvant servir à compenser la destruction de milieux humides ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 124249-11-2020 pour les raisons invoquées en préambule.

26. PROMESSE DE VENTE – TERRAINS INDUSTRIELS (AGRANDISSEMENT DU PARC) : COUTURE EXPRESSWAY – DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE

124453-05-2021 **Considérant** que la compagnie Couture Expressway a signifié par son courriel daté du 12 avril 2021, son intérêt pour l'acquisition des trois lots projetés 6 432 979, 6 432 980 et 6 432 981 ;

Considérant que le conseil municipal a pour but de venir en aide aux entreprises et de répondre aux besoins d'un grand nombre d'industries ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer avec option d'achat les lots projetés 6 432 979, 6 432 980 et 6 432 981 ; de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à rédiger un projet de contrat de location avec option d'achat ; de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois pour la vérification dudit contrat de location.

27. ROULOTTE DE SÉJOUR

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

28. DÉPÔT – AVIS D'INFRACTION : 506, RANG 6

Le conseil municipal est avisé que la responsable de l'urbanisme, madame Marie-Claude Boily expédiera un avis d'infraction aux propriétaires du 506, rang 6 étant donné le non-respect du règlement de zonage 447-2006 eu égard à l'implantation d'un conteneur.

29. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

29.1 LOT 6 119 329 – 136, RUE PRINCIPALE

124454-05-2021 **Considérant** que la compagnie Gestion de Production UX a comme projet d'agrandir de 283 m^2 la section de ses bureaux ;

Considérant que ledit immeuble est une construction dérogatoire protégée par droits acquis occupée par un usage dérogatoire protégé par droits acquis visé par l'article 3.14.5 du règlement de zonage 447-2006 ;

N° de résolution ou annotation

Considérant qu'en vertu de l'article 3.14.5 du règlement de zonage 447-2006, un agrandissement ne peut être supérieur à 25 % de la superficie au sol du bâtiment existant et être conforme à tous les règlements d'urbanisme sauf en ce qui concerne les usages du règlement de zonage ;

Considérant que le présent projet rencontre la norme du 25 % (660,19 m^2 - l'agrandissement en 2018 de 297,29 m^2 – 283 m^2 en 2021 = 79,91 m^2 de résiduels), mais ne respecte pas la marge de recul latérale d'un minimum de 2 mètres ;

Considérant que ladite compagnie Gestion de Production UX a déposé une demande de dérogation mineure afin de diminuer sa marge de recul latérale à 0,5 mètre dans le but de se rendre conforme au règlement de zonage 447-2006;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure étant donné que l'agrandissement ne peut se faire ailleurs sur le terrain vu les besoins de l'entreprise, mais exige que le mur de soutènement adjacent à l'agrandissement soit reconstruit advenant un bris durant les travaux d'agrandissement ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure de la compagnie Gestion de Production UX propriétaire des lots 6 119 328 et 6 119 329 – 136, rue Principale et d'autoriser l'agrandissement des bureaux de 283 mètres carrés dont le mur situé au Sud sera sans ouverture, et ce, en vertu du plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, Francis Carrier, numéro 2013-526 minute 13 881 daté du 17 août 2018 conditionnellement au dépôt d'une entente écrite entre les responsables de la compagnie Gestion de Production UX et le propriétaire du lot 4 698 696 eu égard à la reconstruction du muret de soutènement ; ledit agrandissement doit se terminer dans les 12 mois de l'adoption de la présente résolution sinon cette dernière deviendra caduque.

29.2 LOT 4 698 355 – 260, 6E RANG

124455-05-2021 **Considérant** que la compagnie Gestion Bonin (2020) a déposé une demande de dérogation mineure en vue de l'implantation d'un conteneur de 2,5 m par 1,95 m sur bloc de béton en cour avant dont la marge de recul serait à 1 mètre de l'emprise alors que le règlement de zonage 447-2006 prohibe l'installation de conteneur en cour avant en zone agricole et dont la marge de recul avant est fixée à 15 mètres.

Considérant que ledit conteneur sera utilisé pour abriter les boîtes électriques et la génératrice desservant les bâtiments acéricoles de l'entreprise ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure de la compagnie Gestion Bonin (2020) propriétaire du lot 4 698 355 – 6e rang et d'autoriser l'implantation du conteneur cité en préambule à 4 mètres de l'emprise et à 3 mètres de la ligne de propriété voisine et d'exiger un écran visuel de type haie de cèdres ou autres type de haie ou de clôture en

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

conformité avec l'article 6.6.3 a) et b) dudit règlement pour cacher le conteneur de la rue; l'implantation dudit conteneur doit se terminer dans les 12 mois de l'adoption de la présente résolution sinon cette dernière deviendra caduque.

29.3 LOTS 4 698 247 ET 4 885 4678 – 14, 3E RUE DU LAC ST-CHARLES

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

30. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2021.

31. RAPPORT DES COMITÉS

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

32. AUTRES ITEMS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

34. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124456-05-2021 **Il** est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 18 mai à 19 h 30. Il est 20 h 57.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.